

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 24 septembre 2024
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 9 <u>Votants</u> : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 septembre 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p><u>Représentés</u> : Monsieur Daniel ARMENGAUD par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST par Monsieur Franck BRETEAU</p> <p><u>Excusés</u> : Madame Nathalie CAUWET, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Francis BACCHIN</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26/09/2024 et publication le 26/09/2024</p>	

Délibération n° DE_45_2024

Objet :

Rapport d'activité 2023 du service d'assainissement collectif

M. le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la gestion du service public d'assainissement collectif, en fonctionnement depuis mars 2017, un rapport annuel d'activité pour l'année 2023 doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif devra être mis à disposition du public et notamment des usagers du service.

Il précise que des documents d'informations techniques sont annexés à ce rapport.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2023 ;

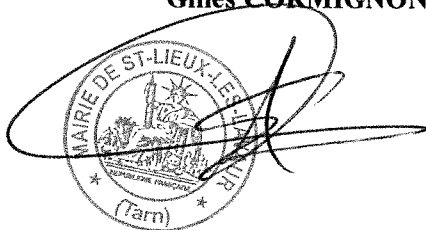
et après avoir délibéré, à l'unanimité par 12 voix

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2023 tel qu'annexé à cette délibération.
- Demande à M. le Maire de mettre ce rapport à disposition des usagers et du public.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.

- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Francis BACCHIN

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be "Francis Bacchin", is written across the page below the text of the secretary of the session.